



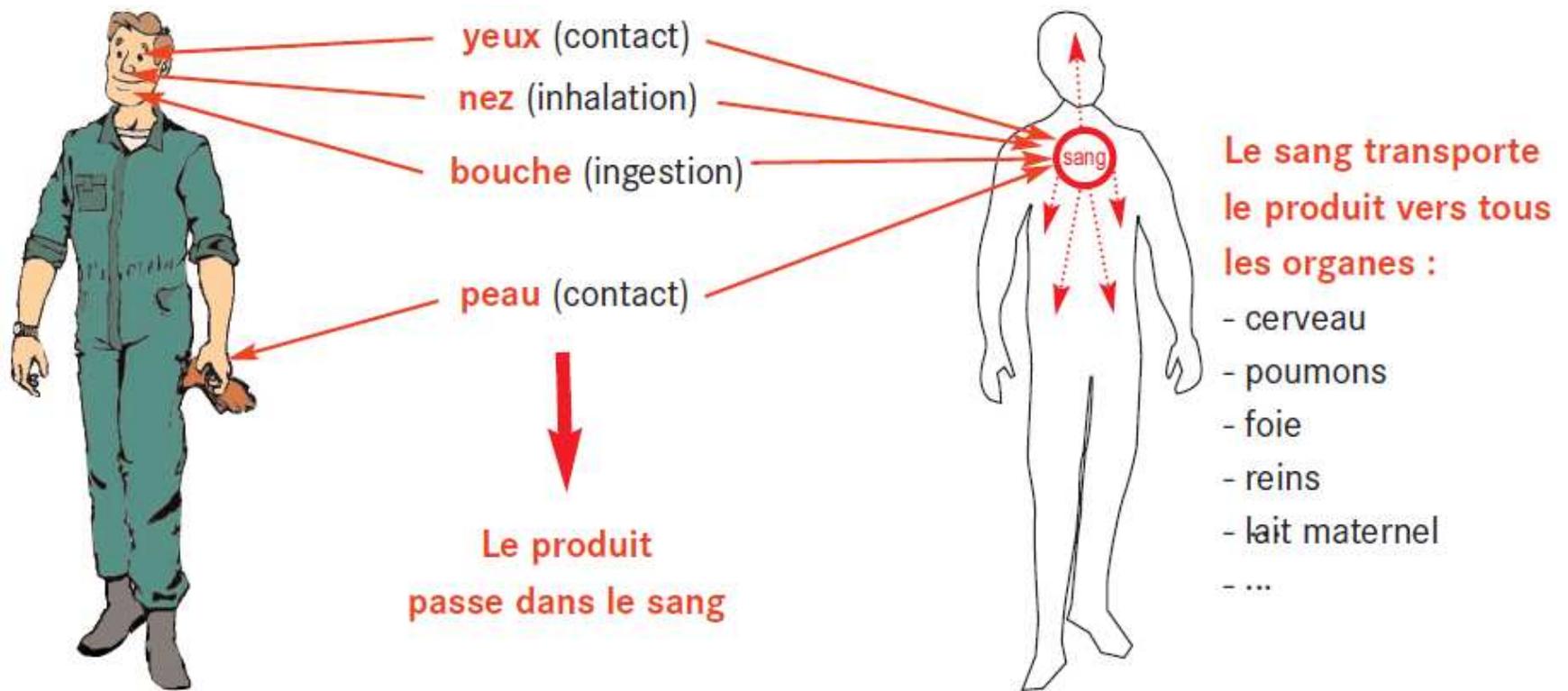
# Utilisation des produits chimiques : mesures de précaution



# Mesures de précaution :

- Protection de l'être humain
  - utilisateur
  - voisinage (enfants !)
  - consommateur
- Protection de l'environnement
  - eau
  - air
  - sol
  - ...

# Comment se contamine-t-on ?





# Risque = danger x exposition

- Le danger est lié au produit utilisé :  
il faut savoir évaluer le danger  
→ et donc lire l'étiquette :

# Lecture des étiquettes : exemple des produits à base de linuron : symboles T et N ...

Symboles et indications de danger:

Identificateur clé

N

T

Symbole



Identificateur danger Dangereux pour l'environnement Toxique



# Mais aussi... (lecture des phrases R et S) :

## Indications relatives aux dangers :

- Réservé aux utilisateurs professionnels.
- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- Ne pas utiliser dans les jardins familiaux. **Effet cancérogène suspecté**
- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
- R 48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. **Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant**
- R 61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62 Risque possible d'altération de la fertilité. **Risque possible d'altération de la fertilité**
- S 02 Conserver hors de la portée des enfants.
- S 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
- S 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S 53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- S 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPo 2 Laver tous les équipements de protection après utilisation.





**Acétone**

 **F** Facilement inflammable

R11 Facilement inflammable.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

 **Xi** Irritant

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.  
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Nom, adresse et numéro de téléphone de la société responsable en Suisse.

Phrases de risque  
(phrases R)

Conseils de prudence  
(phrases S)



Acétone		
 Danger	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 Attention	P210	Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P403/233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Nom, adresse et numéro de téléphone de la société responsable en Suisse.		

**Mentions de danger (phrases H)**

**Conseils de prudence (phrases P)**



**Acétone**

	<b>H220</b> Liquide et vapeurs très inflammables.
	<b>H315</b> Provoque une irritation légère des yeux.
	<b>H336</b> Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	<b>EUH066</b> L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Danger</b>	
	<b>P210</b> Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Ne pas fumer.
	<b>P201</b> Éviter de respirer les vapeurs.
	<b>P202</b> Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
<b>Attention</b>	
	<b>P301+P312</b> EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, rincer abondamment au frais pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Nom, adresse et numéro de téléphone de la société responsable en Suisse.

## Informez-vous

Tenez compte de l'étiquetage, des fiches de données de sécurité et des modes d'emploi. Ils visent à vous protéger. Le mode d'emploi indique les utilisations et les dosages. Le surdosage ne rend pas le produit plus efficace et peut être nocif pour les êtres humains, les animaux et l'environnement.



# Risque = danger x exposition

- Le danger est lié au produit utilisé :  
il faut savoir évaluer le danger  
→ et donc lire l'étiquette afin de choisir  
les produits les moins dangereux



# Risque = danger x exposition

- Le danger est lié au produit utilisé :  
il faut savoir évaluer le danger  
→ et donc lire l'étiquette afin de choisir  
les produits les moins dangereux
- L'exposition est liée à l'utilisation :  
quelle est l'exposition de l'utilisateur ?  
→ quelles mesures de précaution  
prend-il ?



# Diminuer l'exposition, c'est...

- N'utiliser des produits toxiques qu'en cas de nécessité
  - ➔ autres méthodes possibles  
(exemple : lutte contre les "mauvaises herbes")
- Se protéger efficacement quand on utilise des toxiques (surtout pendant la manipulation du produit concentré).



## Substituez et réduisez les quantités de substances dangereuses

Pour les mêmes utilisations, il est souvent possible de substituer les substances dangereuses par des substances moins dangereuses.

N'achetez que les quantités nécessaires. Une quantité de substances dangereuses supérieure aux besoins réels entraîne des coûts superflus, prend inutilement de la place, peut être dangereuse pour des tiers (enfants par ex.) et constituera une charge pour l'environnement lors de la destruction.



## Evitez les dangers que vous ne connaissez pas

L'utilisation de substances dangereuses suppose dans de nombreux cas une **formation** particulière ou une **instruction**. N'employez pas de substances dont vous ne connaissez pas les dangers ou pour lesquelles vous ne pouvez **pas mettre en œuvre les mesures de protection** nécessaires.



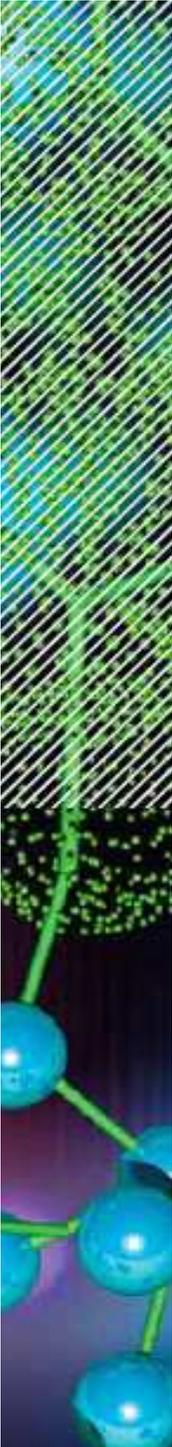
## Evitez les confusions

**Ne conservez les substances dangereuses que dans les emballages d'origine.** Les emballages doivent empêcher de confondre les substances dangereuses avec des aliments, des produits cosmétiques, des médicaments ou des aliments pour animaux. Il ne faut par exemple jamais transvaser de liquides dangereux dans des bouteilles destinées à contenir des boissons (possibilité de confusion).



# Comment se protège-t-on ?

- En organisant son travail de manière pratique et consciencieuse
- En disposant d'un matériel adapté (p. ex. pulvérisateur)
- En disposant d'un matériel de protection individuelle adapté
  - qu'on entretient et
  - qu'on utilise...



# L'organisation du travail :

- Local de stockage des produits adapté
- Rangement consciencieux des produits
- Moyens d'hygiène à disposition :
  - lavabo, eau potable, savon
  - serviettes à usage unique
  - armoire pour le rangement des vêtements de travail
  - douche
  - armoire de premiers secours
- Ne pas fumer, boire, manger ...



## Conservez correctement les substances dangereuses

L'accès à ces substances doit être impossible pour les personnes non autorisées. Il est nécessaire de tenir compte des indications figurant sur l'emballage ainsi que dans la fiche de données de sécurité. N'entreposez jamais d'aliment, de médicament ni d'aliment pour animaux à proximité de substances dangereuses. Les armoires pour produits chimiques et les locaux d'entreposage doivent être signalés bien visiblement au moyen des signaux d'avertissement appropriés.

# pour boissons!

- Tenir compte des pictogrammes de danger.
- Conserver les substances dangereuses dans leur emballage d'origine.
- Ne jamais les transvaser dans des récipients pour aliments.



FRI-SPC-BB.21.3.2013

**suva**pro

Le travail en sécurité



# Equipement de protection individuelle (EPI) :

- Gants en nitrile
  - Vêtements de protection
  - Masque ou demi-masque (A2P2)
  - Lunettes adaptables sur le masque
  - Visière de protection
  - Bottes en caoutchouc ou PU
- ➔ en fonction du besoin



## Protection de la peau au travail

**suva**pro

Le travail en sécurité

## Mesures en cas d'intoxications et de brûlures par des caustiques

### Premiers secours

simultanément ou ensuite

- Eloigner le plus vite possible l'accidenté de la zone dangereuse. Prudence: le sauveteur lui-même peut être menacé.
- Le sujet sans connaissance doit être couché sur le côté et protégé du froid. Ne rien lui administrer par la bouche.



Le visage doit être en position face afin que le sang, les vomissements ou les sécrétions présents dans la bouche puissent s'écouler à l'extérieur. Observer sans interruption le sujet sans connaissance, sa respiration pouvant s'arrêter en tout temps.

- Le patient sans connaissance ne respire plus ou respire mal (irrégulièrement ou en râlant) et son visage devient bleu: respiration assistée immédiate.



Coucher le sujet sur le dos, incliner la tête en arrière et relever le menton.

Pincher soigneusement de l'air à l'avant le nez ou la bouche légèrement couverte.

Contrôler: la cage thoracique doit se soulever, bruit de l'air aspiré.

- Lors d'arrêt cardiaque: massage cardiaque externe

- Brûlures par des acides et alcalis

Yeux: ouvrir les paupières. Rincer sous jet d'eau modéré (robinet ou douche) pendant 10 minutes ou utiliser une solution de lavage oculaire.

Peau: enlever précautionneusement les vêtements souillés. Rincer la peau avec de grandes quantités d'eau (robinet ou douche) pendant 10 à 15 minutes. Pansement sec.

Bouche, œsophage, estomac: faire boire de l'eau (2 à 3 dl en 30 minutes). Ne pas provoquer de vomissement.

5000  
Sécurité au travail  
Casse postale  
6002 Lucerne

### Demander aide médicale à

Médecin	☎
Hôpital	☎
Poste sanitaire	☎
Police	☎

Si aucune aide médicale ne peut être obtenue, appeler immédiatement le:

Centre d'information toxicologique ☎ 145

- Le médecin et le centre d'information toxicologique ont besoin d'informations précises:

**Qui** Nom, âge, poids, sexe, la cas échéant adresse et téléphone.

**Quoi** Désignation exacte du poison et du nom du fabricant (indiqué sur l'étiquette de l'emballage).

**Combien** Quantité en grammes ou en millilitres sinon par exemple cuillère à café, grosse gorgée, etc. Lorsqu'il s'agit de caustiques, en indiquer la concentration; pour les solvants, en préciser la composition. S'il s'agit de gaz ou de vapeurs, en indiquer la couleur et la durée de l'inhalation.

**Quand** Temps. Cette indication est-elle exacte ou seulement vraisemblable?

**Comment** Ingestion? Contact? Inhalation?

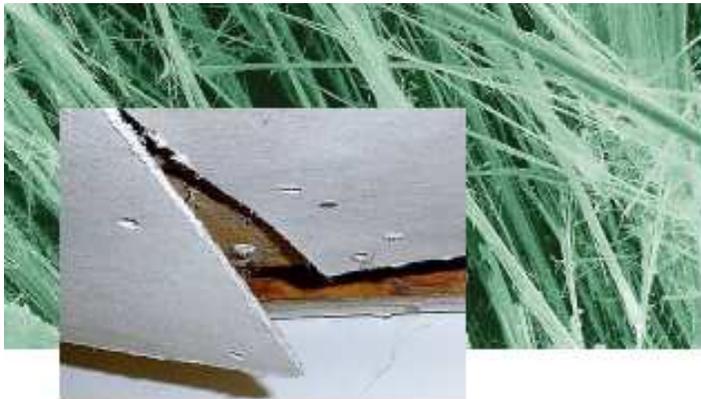
**Divers** A quel poste de travail l'accidenté est-il survenu? Quelles substances y sont ordinairement utilisées? L'intoxiqué présente-t-il déjà des symptômes? Si oui, lesquels? L'accidenté a-t-il pu donner des précisions? Maladies connues?

suva<sup>pro</sup>

suva<sup>pro</sup>

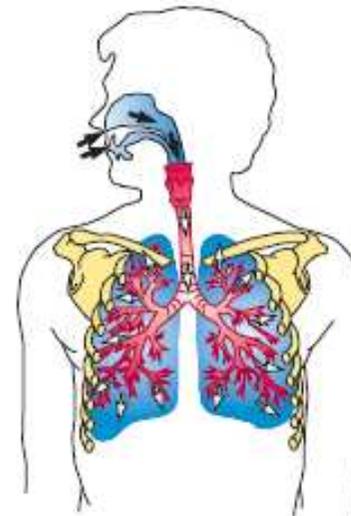
Le travail en sécurité

# Risque particulier : l'amiante



Identifier et manipuler  
correctement les  
produits contenant  
de l'amiante

→ Il faut éviter d'inhaler des fibres  
d'amiante.



**suva**pro  
Le travail en sécurité

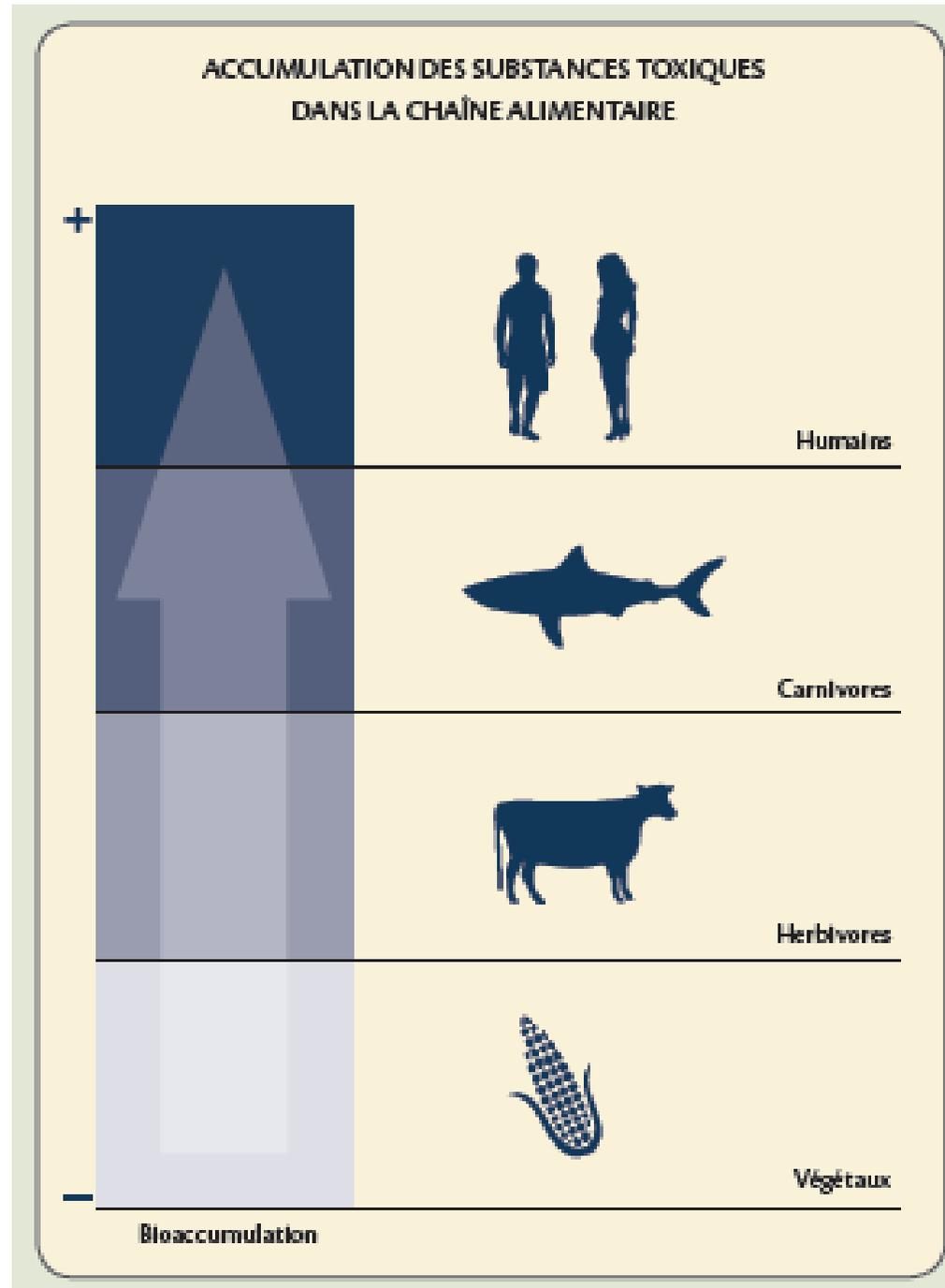
# Comment contamine-t-on l'environnement ?





**N'oublions pas  
que l'être humain  
est en haut de la  
chaîne  
alimentaire ... et  
que les toxiques  
dispersés dans  
l'environnement  
nous reviennent**

FRI-SPC-BB.21.3.2013



25

# Protection des eaux :

Pour protéger nos eaux  
contre les **micropolluants**

- choisir des produits plus naturels
- doser au plus juste
- se passer des substances inutiles



 Doucement  
la dose!

\* [www.labelinfo.ch](http://www.labelinfo.ch)

 oecoplan



[energie-environnement.ch](http://energie-environnement.ch) : plateforme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement



# Protection des eaux :



## W.C.

- Renoncer au bloc-W.C.
- Choisir un papier sans impression et sans colorant.
- Pour déboucher les W.C., essayer d'abord un moyen mécanique (ventouse, furet, grands gants).
- Ne surtout pas y jeter de médicaments, ni de déchets solides, ni de restes de peinture, ni de produits de bricolage (à ramener au point de vente ou dans une déchèterie).



## Ménage

- Trois produits simples (à choisir d'origine naturelle) suffisent pour nettoyer son ménage : un savon liquide (dégraisant), un vinaigre de nettoyage (détartrant), de l'alcool de nettoyage (détachant).
- Ne pas utiliser d'eau de Javel, ni d'autres désinfectants (biocides). Éviter les produits qui en contiennent: les biocides ne doivent pas finir dans les eaux.
- Utiliser un chiffon en microfibres et rien que de l'eau pour les meubles, les vitres et les sols pas trop sales.

\* [www.labelinfo.ch](http://www.labelinfo.ch)       

[energie-environnement.ch](http://energie-environnement.ch); plate-forme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement     

# Protection des eaux :



## Bricolage

- Préférer les peintures à l'eau et les produits d'origine naturelle ou avec un écolabel\*, avec peu ou pas de COV (composés organiques volatils).
- Ne jamais jeter les restes de peinture, solvant, décapant, huile, essence ou autre dans les W.C. ou une grille d'égout. Ce sont tous des déchets spéciaux qui doivent être rapportés à un point de vente ou dans une déchèterie.



## Jardinage

- Renoncer aux herbicides, désherbants, anti-mousses, engrais sélectifs (avec herbicide), fongicides, insecticides... ce tous des pesticides qui ne doivent pas parvenir dans les eaux.
- Désherber à la main ou au désherbeur thermique.
- En cas de besoin, utiliser uniquement des produits d'origine naturelle, mais en respectant les consignes.
- Planter des espèces indigènes sauvages (elles favorisent l'équilibre du jardin) - [www.charte-des-jardins.ch](http://www.charte-des-jardins.ch)

\* [www.labelinfo.ch](http://www.labelinfo.ch)



[energie-environnement.ch](http://energie-environnement.ch); plateforme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement





## Que faire des déchets toxiques?

# déchets toxiques :



## Etiquetage correct

- Dans la mesure du possible, les toxiques à éliminer sont conservés et rangés dans leur emballage d'origine muni des étiquettes d'origine lisibles.
- En outre, l'emballage porte l'inscription «Déchets».

# déchets toxiques :



## Entreposage sans risque

- Mettre les déchets toxiques sous clef et hors de portée des personnes non autorisées et des enfants.
- N'utiliser que des récipients hermétiques!
- Ne jamais se servir de récipients pour les aliments des personnes ou des animaux (comme, par exemple, des bouteilles pour boisson) ou pour les médicaments. Une méprise sur le contenu peut être fatale.

# déchets toxiques :



Ne jamais mélanger des déchets de nature différente

- Les déchets de nature différente peuvent réagir violemment lorsqu'ils sont mis en contact. Les mélanges risquent, en outre, de rendre plus difficile l'élimination des déchets toxiques.
- Ainsi, on conservera toujours séparément:
  - les acides
  - les solutions alcalines
  - les solvants inflammables
  - les solvants chlorés
  - les bains fixateurs photographiques
  - les bains révélateurs photographiques

# déchets toxiques :

**Éliminez correctement  
les substances dangereuses**

**Éliminez correctement les substances dangereuses** devenues inutiles et leurs résidus. Les restes de substances dangereuses achetées par un particulier dans un magasin de détail peuvent être retournés au point de vente. Ces magasins sont tenus de s'occuper gratuitement (pour de petites quantités) de l'élimination correcte.



# déchets toxiques :



## Restitution conforme aux prescriptions

- Les substances ou les restes de ces produits dangereux achetés dans des commerces de détail ne peuvent pas être retournés par les utilisateurs professionnels au point de vente.
- Conformément aux accords passés, les quantités importantes de déchets toxiques sont reprises par:
  - les centres officiels de collecte des déchets toxiques
  - les entreprises ayant licence de reprendre les déchets spéciaux



Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter les organismes répertoriés au verso.



## Appliquons le principe de précaution...

...car le moins polluant des micropolluants est celui que nous n'utilisons pas !

Alors lutter à notre niveau contre les micropolluants c'est :

- Se passer des produits non indispensables
- Utiliser des produits respectueux de l'environnement
- Utiliser et doser raisonnablement les produits



Merci de votre attention...

et ...

à votre disposition